M. LE JUGE ROUTHIER ORATEUR

ÉTUDE LITTÉRAIRE

C'est à vous, mes élèves d'hier et d'aujourd'hui, que j'adresse ces réflexions littéraires sur les œuvres oratoires de Son Honneur le juge A. B. Routhier. Ensemble et longtemps nous avons lu et étudié ses *Conférences et discours*, fruits mûrs, fruits exquis d'une âme chaude et poétique, patriotique et religieuse. Il vous sera agréable, je l'espère, que je vous redise ces entretiens de l'école. Ils vous rappelleront des classes, des heures écoulées avec utilité et délices.

Chers élèves, je risque dans les *Annales térésiennes* mes pensées afin qu'elles vous parviennent à tous et que vous les puissiez conserver. J'ai d'autres raisons d'en agir ainsi : l'honorable juge est, entre plusieurs, un des illustres enfants de Ste-Thérèse, et l'Alma Mater se fait gloire de le proclamer ; en outre, le volume des *Conférences et discours* est mis entre les mains de nos élèves, vos frères puînés ; procurons-leur l'avantage d'en savoir les multiples et solides beautés ; enfin ce recueil oratoire est un livre classique ; c'est le témoignage de M. de Plélan, collaborateur distingué à la *Revue du monde catholique*. " Jamais livres mieux que les siens, écrit il, n'ont mérité l'attention de l'Académie ; ils ont pour eux le don rare de contenir tout un monde de pensées nobles, élevées, alliées à une langue souple quoique toujours correcte dans son originalité ; ils ont encore et avant tout l'avantage de tendre vers l'idéal chrétien et de ne préconiser que le Beau, le Vrai, sources fécondes du Bien. "

Mes chers élèves, au début de votre Rhétorique, je vous expliquais que le génie oratoire est un talent complexe. Entre autres dons naturels, vous disais-je avec les maîtres, ce talent suppose, chez l'homme, à un degré excellent, l'intelligence, la sensibilité et l'imagination. Or ces trois facultés se manifestent avec éclat dans les